

Rapport annuel

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR regroupe les communes de BRINGOLO, LANRODEC, SAINT-ADRIEN, SAINT-FIACRE, SAINT-JEAN-KERDANIEL et SAINT-PEVER.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE et au SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 400 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Modification de la date de relève des compteurs Prise en compte de la loi Warsmann Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification du tarif de base du délégataire
2	01/01/2015	Extension de la loi Warsmann aux activités agricoles. Prolongation de la date de remplacement des compteurs. Prise en compte de l'indice ICHT-E Hors effet CICE dans la formule de révision du tarif. Réforme de la TVA immobilière. Modification du tarif de base.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage du Bois d'avaugour SAINT-PEVER Prélèvement en nappe souterraine	15	100 130	101 881	+1,75 %
Total des prélèvements [m³]		100 130	101 881	+1,75 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	179 699	190 675
SDAEP	24 672	4 351
SBAA et LAC – EX GOUET	12 678	13 238

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station du Bois d'Avaugour SAINT-PEVER Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	300	98 282	100 615	+2,37 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	98 282	100 615	+2,37 %
Importations	217 049	208 264	-4,05 %
Total général	315 331	308 879	-2,05 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 614	1 630	+0,99 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	2	+100,00 %
Nombre total d'abonnements	1 615	1 632	+1,05 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BRINGOLO	246
LANRODEC	588
SAINT-ADRIEN	188
SAINT-FIACRE	147
SAINT-JEAN-KERDANIEL	248
SAINT-PEVER	215
Total des abonnés	1 632

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	98 282	100 615	+2,37 %
Volume importé	217 049	208 264	-4,05 %
Volume exporté	- 75 122	- 75 054	-0,09 %
Volume mis en distribution	240 209	233 825	-2,66 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	182 652	180 962	-0,93 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	9 803	16 190	+65,15 %
Volume total vendu aux abonnés	192 455	197 152	+2,44 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 111 m³ par an. Elle était de 113 m³ en 2020.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - PLOUAGAT	5 015	5 495
SBAA ET LAC - EX GOUET	70 107	69 559
Volume total exporté	- 75 122	- 75 054

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	183,6	183,6	-0,01 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 11,74 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2015.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,52	31,56	+3,41 %	
	Abonnement 60 mm et +	30,52	31,56	+3,41 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,134	1,172	+3,35 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	1,021	1,056	+3,43 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,747	0,772	+3,35 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,680	0,703	+3,38 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,680	0,703	+3,38 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
		N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
	Vente en Gros	0,578	0,598	+3,46 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,39	48,02	+3,51 %	
	Abonnement 60 mm et +	543,97	560,52	+3,04 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,226	0,229	+1,33 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,301	0,306	+1,66 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,321	0,328	+2,18 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,234	0,238	+1,71 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,167	0,169	+1,20 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,152	0,154	+1,32 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,095	0,095	0,00 %
		N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,018	0,018	0,00 %
	Vente en Gros	0,510	0,510	0,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	164,34	169,88	+3,37 %
Collectivité	75,01	77,04	+2,71 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	13,82	14,24	+3,04 %
Total [€ TTC]	265,17	273,16	+3,01 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,16 %

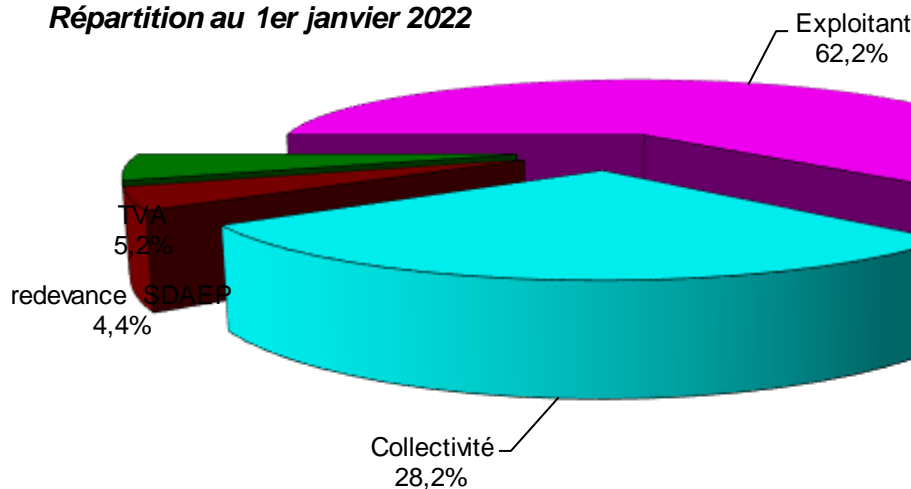
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,28 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

EAU POTABLE

2021

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,52	31,56	+3,41 %	
	Abonnement 60 mm et +	30,52	31,56	+3,41 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,134	1,172	+3,35 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	1,021	1,056	+3,43 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,747	0,772	+3,35 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,680	0,703	+3,38 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,680	0,703	+3,38 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
		N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,578	0,598	+3,46 %
	Vente en Gros	0,578	0,598	+3,46 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,39	48,02	+3,51 %	
	Abonnement 60 mm et +	543,97	560,52	+3,04 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,226	0,229	+1,33 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,301	0,306	+1,66 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,321	0,328	+2,18 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,234	0,238	+1,71 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,167	0,169	+1,20 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,152	0,154	+1,32 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,095	0,095	0,00 %
		N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)	0,018	0,018	0,00 %
	Vente en Gros	0,510	0,510	0,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	164,34	169,88	+3,37 %
Collectivité	75,01	77,04	+2,71 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,80	16,22	+2,66 %
Total [€ TTC]	303,15	311,14	+2,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,16 %

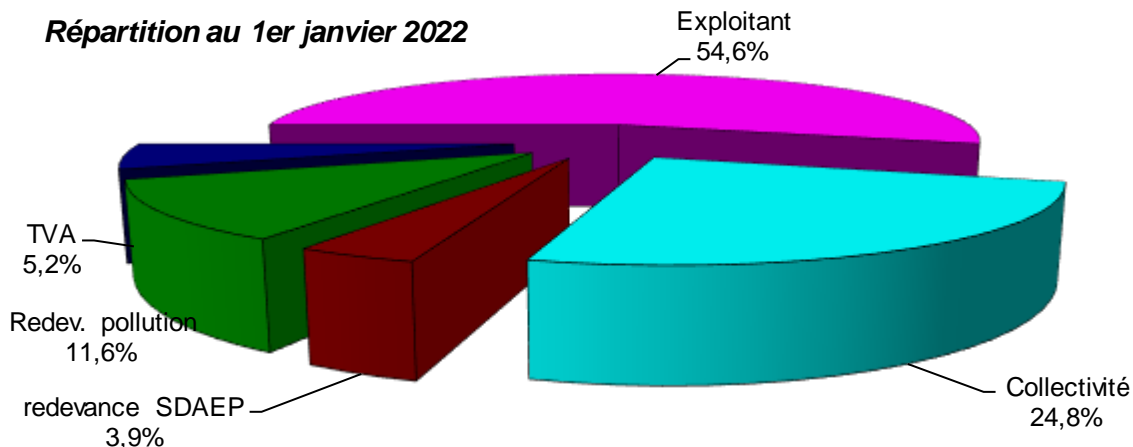
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,59 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	121 219,97 €	121 575,84 €	+0,29 %
dont abonnements	75 766,59 €	77 859,19 €	+2,76 %
Recettes de volume exporté	38 312,00 €	38 277,54 €	-0,09 %
Total recettes de vente d'eau	159 531,97 €	159 853,38 €	+0,20 %
Autres recettes			
Loyer antennes	3 790,66 €	7 301,48 €	
Total des recettes	163 322,63 €	167 154,86 €	

• Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	225 905,95 €	226 833,15 €	+0,41 %
dont abonnements	49 067,28 €	50 830,99 €	+3,59 %
Recettes de volume exporté	42 443,93 €	43 381,21 €	+2,21 %
Total recettes de vente d'eau	268 349,88 €	270 214,36 €	+0,69 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2020	2021	Variation
Dépenses de volume importé	109 840,00 €	117 145,00 €	+6,65 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

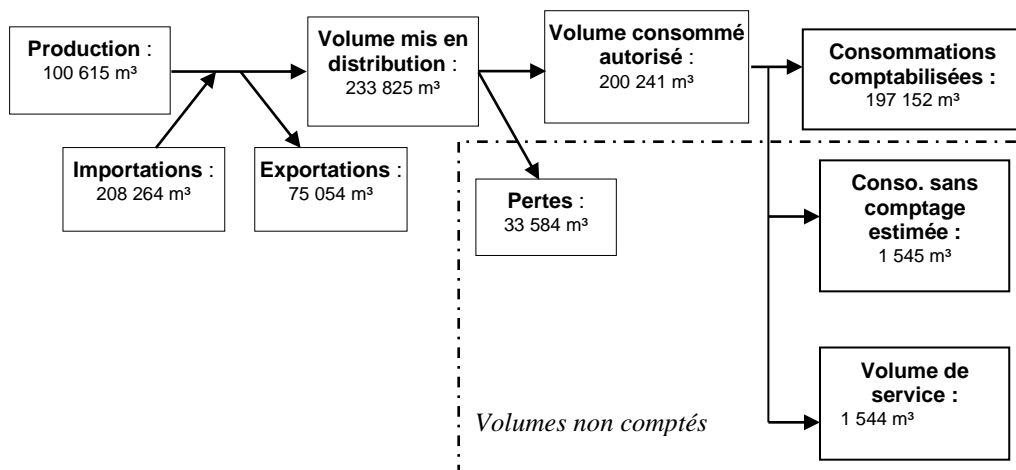
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 545 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 544 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	89,2 %	92,3 %	83,0 %	85,9 %	89,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,6	0,4	0,9	0,7	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,5	0,3	0,8	0,7	0,5

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,2	4,0	4,1	4,0	4,1
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,700	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	90 424,75 €	82 421,89 €
Remboursements au cours de l'exercice	7 809,26 €	9 885,68 €
dont en intérêts	2 164,04 €	2 291,39 €
dont en capital	5 645,22 €	7 594,29 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	32 500,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €	35 397,00 €	35 385,71 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Extension de réseau Kerbalanet Saint-Jean Kerdaniel	27 738 €
Schéma directeur Leff Armor Communauté	
Pose de compteurs de sectorisation	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €